



**Les syndicats neuchâtelois d'enseignants SSP et SAEN  
et la Fédération des associations de parents d'élèves (FAPEN)  
joignent leurs forces pour lancer une initiative populaire cantonale  
« Pour une école équitable et efficiente »**

***Alors que le canton de Neuchâtel cherche encore et toujours des options d'économies et met en œuvre toutes sortes de mesures dont certaines touchent directement l'éducation, cette initiative populaire cantonale propose de simplifier et d'harmoniser un système devenu redondant et inégalitaire. Elle est lancée conjointement par le Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois (SAEN), le Syndicat des services publics - région Neuchâtel (SSP-RN) et la Fédération des associations de parents d'élèves Neuchâtel (FAPEN).***

Force est de constater que la régionalisation votée en 2011 par le Grand Conseil n'a pas eu les effets escomptés, bien au contraire. Les coûts de l'école obligatoire se sont envolés. Pis encore, les disparités de traitement des élèves et des enseignants se sont creusées selon les centres scolaires.

En effet, pour une population inférieure à celle de la région lausannoise, le canton de Neuchâtel a fragmenté le pilotage de ses écoles en 7 cercles (régions) couvrant 13 centres scolaires. Le problème n'est pas dans l'existence de ces entités mais dans l'importance des compétences que l'État leur a attribuées. Contrairement à ce qui se pratique dans tous les autres cantons, des prérogatives pédagogiques leur ont été cédées, ce qui a pour conséquence, par exemple, qu'un élève en difficulté est traité différemment selon le lieu de domicile de ses parents. En fonction des choix des autorités communales et des moyens à disposition, certains profils seront privilégiés, variant au gré des centres scolaires ; il en va de même pour les cas de redoublement.

Dans ce nouveau système, le rôle de l'État a été réduit au strict minimum : il définit les méthodes ainsi que les moyens d'enseignement. Pour l'essentiel, il ratifie les mesures prises par les Conseils communaux ou les comités scolaires régionaux et assure un rôle de référent pour les centres scolaires.

Le comité d'initiative invite la population neuchâteloise à signer cette initiative législative populaire cantonale pour que :

- L'École avec un grand « E » devienne, comme dans tous les cantons suisses, une prérogative cantonale.
- Tous les élèves du canton accèdent aux mêmes prestations, quel que soit leur lieu de domicile.
- Toutes les décisions importantes du cursus des élèves soient prises par des professionnels de l'enseignement.
- Une structure simplifiée évite la multiplication par 7 (cercles) d'une machine administrative déjà lourde.

**Au final, nous demandons que les économies nécessaires au canton ne soient pas faites à travers une réduction des prestations, mais par une unification, une optimisation des ressources scolaires cantonales.**

#### **Le saviez-vous ?**

- *Les élèves en difficulté n'ont pas droit aux mêmes mesures d'aide, donc aux mêmes chances, selon les cercles scolaires.*
  - *Les élèves en formation spécialisée n'ont pas le même nombre d'heures ni les mêmes branches selon les cercles scolaires.*
  - *Certaines familles – qui en ont la possibilité ou les moyens – choisissent leur lieu de résidence en fonction de la qualité et des pratiques des centres scolaires.*
  - *Les autorités locales prennent la décision finale concernant le redoublement d'un élève, décision qui du coup peut devenir financière.*
  - *Chaque cercle scolaire a son propre site internet, ses outils de gestion, ses plateformes informatiques... à développer, entretenir et sécuriser.*
  - *Une famille en conflit avec l'école ne sait plus à qui s'adresser : au cercle scolaire ? A la Commune ? Au Canton... qui les renvoie aux communes ?*
- ... Ce ne sont que quelques exemples, la liste ne s'arrête pas là !*

**Canton de Neuchâtel, le 14 août 2018**

#### **Contacts presse :**

**SAEN** : Pierre Graber 078 634 48 49

**SSP** : Claude Grimm 079 827 37 19

**FAPEN** : Jacques Bouvier 079 469 52 87